

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 13 janvier 2014

Séance régulière du Conseil tenue le 13 janvier 2014 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était absent Monsieur Denys Spénard

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 14-01

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Gabrielle Alder, description des règlements sur le compte de taxes

PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2013 – POUR ADOPTION

Rés. 14-02

PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Les procès-verbaux du mois de décembre 2013 tels que rédigés.

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DIVERS COMITÉS

Rés. 14-03

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DIVERS COMITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du comité de relation de travail du 18 décembre 2013 tel que rédigé.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 14-04

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 14-05

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :
Tous les comptes présentés soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 217,315.91\$ (Chèques fournisseurs 17352 à 17455).

AUTRES DOSSIERS :

1o Association des Directeurs Municipaux du Québec – Cotisation 2014;

Rés. 14-06

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – COTISATION 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle, année 2014, de la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour un montant de 633.\$ (plus taxes)

2o Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec – Cotisation 2014;

Rés. 14-07

ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – COTISATION 2014

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle, année 2014, du Directeur du Service de la Prévention des Incendies à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour un montant de 230.\$ plus taxes

3o Association des Professionnels à l'outillage municipal – Cotisation 2014

Rés. 14-08

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL – COTISATION 2014

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle, année 2014, du Contremaître à l'Association des Professionnels de l'Outillage Municipal pour un montant de 91.32\$ plus taxes

4o Association des Techniciens en prévention des incendies du Québec – Cotisation 2014

Rés. 14-09

ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION DES INCENDIES DU QUÉBEC – COTISATION 2014

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle, année 2014, du Préventionniste du Service de la Prévention des Incendies à l'Association des technicien en prévention des incendies du Québec pour un montant de 100\$ plus taxes.

5o Procureur de la municipalité – Nomination pour l'année 2014

Rés. 14-10

PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ – NOMINATION POUR L'ANNÉE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
De nommer la Firme Bélanger Sauvé procureur pour la Municipalité 2014.

60 Les 300 ans de Saint-Sulpice – Autorisation de réimpression du livre

Rés. 14-11

LES 300 ANS DE SAINT-SULPICE – AUTORISATION DE RÉIMPRESSION DU LIVRE

Monsieur Maurice Prud'homme s'abstient de voter sur ce point

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ :

D'autoriser la réimpression de 500 livres "*Les 300 ans de Saint-Sulpice*" pour un montant de 8,440.\$ plus taxes

70 Service des Loisirs de Saint-Sulpice – Subventions annuelles et Surveillance local des patins et patinoire

Rés. 14-12

SERVICE DES LOISIRS DE SAINT-SULPICE – SUBVENTIONS ANNUELLES ET SURVEILLANCE LOCAL DES PATINS ET PATINOIRE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le versement de la subvention au Service des Loisirs de Saint-Sulpice pour les activités de Loisirs au montant de 40,000.\$, et ce, payable en cinq (5) versement égaux de 8,000.\$ payable en février, avril, juin, août et octobre 2014

Qu'une autorisation soit aussi donnée pour une somme 12,000.\$ de pour l'embauche de moniteurs, la location d'autobus et pour les activités du mercredi (le tout sur présentation de factures), et ce, pour le service de garde estival 2014

Qu'une subvention soit donnée pour la surveillance de la salle des patins et de la patinoire pour un montant de 2,600.\$ payable en 3 versements égaux de 866.66\$ payable le 15 janvier, 15 février et le 15 mars 2014, et que ladite entente peut prendre fin en tout temps si les conditions entendues ne sont pas respectées relativement aux heures d'ouverture.

Et finalement, une lettre sera transmise au Service des Loisirs de L'Assomption, afin de modifier la tarification des activités de Loisirs pour les 18 ans et moins, afin que le taux payé soit le même pour les enfants de St-Sulpice que pour les résidents de L'Assomption

AFFAIRES EN COURS :

10 Emprunt temporaire au besoin – Résolution à la Caisse Desjardins Pierre Le Gardeur

Rés. 14-13

EMPRUNT TEMPORAIRE AU BESOIN – RÉOLUTION À LA CAISSE DESJARDINS PIERRE LE GARDEUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Qu'une demande soit faite à la Caisse Desjardins Pierre Le Gardeur d'emprunter par marge de crédit un montant de 350,000.\$, et uniquement s'il n'y a plus de liquidité au compte opérations 535300 et ce, jusqu'à la perception de taxes et que Le Maire ou le Marie-Suppléant et la Directrice Générales et Secrétaire-Trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette marge de crédit.

20 Dépôt à terme – Autorisation d'effectuer des placements;

Rés. 14-14

DÉPÔT À TERME – AUTORISATION D'EFFECTUER DES PLACEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à effectuer des placements, sous forme de dépôt à terme rachetable en tous temps sans pénalité, selon la disponibilité des fonds à même le compte courant de la Municipalité.

3o Avis de motion et dispense de lecture en vertu du Règlement numéro 298-1

Monsieur Maurice Prud'homme donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un règlement amendant le Règlement numéro 298 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du Conseil.
le 8 janvier 2014

Règlement numéro 298-1

4o Adoption du projet de Règlement numéro 298-1 – Règlement amendant le Règlement numéro 298 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil municipal

Rés. 14-15

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 298-1 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 298 RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.

ATTENDU QUE le Conseil de toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur avec ou sans modification.

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées.

ATTENDU QUE l'avis de motion au présent règlement a été donné le 13 janvier 2014 et que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Projet de Règlement portant le numéro 298-1 intitulé « Règlement amendant le Règlement numéro 298 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux. » soit adopté

5o Excavation Roc-Sol – Certificat de paiement no 2 Autorisation de paiement

Rés. 14-16

EXCAVATION ROC-SOL – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice, suite aux recommandations de Monsieur Benjamin Rouette, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens, autorise le paiement à Excavation Roc Sol ltée au montant de 293,472.68\$ (taxes inc.) pour les travaux fait en regard du Règlement numéro 305 relativement au remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Notre-Dame.

6o Programme PAIR – Approbation du budget année 2014 et autorisation de paiement

Rés. 14-17

PROGRAMME PAIR – APPROBATION DU BUDGET ANNÉE ANNÉE 2014 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter le budget proposé le 8 janvier 2014 par la Coopérative en soutien à domicile de la MRC de L'Assomption pour le gestion du programme PAIR et d'autoriser le paiement de la facture au montant de 150.42\$

RAPPORTS DIVERS " Directeur des Services" :

1o Association québécoise d'urbanisme – Cotisation 2014;

Rés. 14-18

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME – COTISATION 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle 2014 du Directeur des Services à l'Association québécoise d'urbanisme pour un montant de 135.\$ plus les taxes applicables

2o COMBEQ – Cotisation 2014;

Rés. 14-19

COMBEQ – COTISATION 2014

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la cotisation annuelle 2014 du Directeur des Services à la COMBEQ (Corporation des Officiers Municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) pour un montant de 290.\$ plus les taxes applicables

3o Travaux publics – Réparation de la rétrocaveuse – Allocation de budget

Rés. 14-20

TRAVAUX PUBLICS – RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE – ALLOCATION D'UN BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser un budget de 5,000.\$ pour la réparation d'un rétrocaveuse des travaux publics.

VARIA :

1o Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière – Autorisation pour payer les comptes déjà approuvés au budget de l'année 2014;

Rés. 14-21

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE – AUTORISATION POUR PAYER LES COMPTES DÉJÀ APPROUVÉS AU BUDGET 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE les appropriations budgétaires pour l'Année 2014, établies à 3,275,867.\$, soient approuvées.

QUE le Maire et le Maire-suppléant en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier et la Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière soient autorisés à payer lorsque dû :

1. Toutes les échéances en capital et intérêts du service de la dette ainsi que les remboursements au fonds de roulement.
2. L'abonnement au téléphone et cellulaires, les dépenses en rapport avec le service postal, l'électricité, les avis publics requis par la Loi et les frais bancaires, selon les appropriations budgétaires.
3. Les salaires des officiers, des employés réguliers, des employés à taux horaire, des employés à contrat, la rémunération des membres du Conseil, la rémunération du concierge, la rémunération du Directeur du Service de Prévention des Incendies, la rémunération de la Directrice de la Bibliothèque, de son adjointe à la Bibliothèque ainsi que le paiement aux pompiers volontaires.
4. Les frais de déplacement et de représentations des élus et des employés approuvés par le Conseil ou dans le cadre d'une convention collective ou conditions de travail.
5. Les frais de publicité et de réception dûment approuvés par le Conseil.
6. Les taxes exigées et les bénéfices sociaux requis par la Loi, résolution et/ou règlements de la Paroisse.

7. Les honoraires des vérificateurs, de l'urbaniste et du conseiller juridique, conformément aux appropriations budgétaires de l'Année 2014, ainsi que tout paiement ou versement exigibles en vertu des contrats acceptés et dûment signés par les autorités de la Paroisse de Saint-Sulpice dans le cadre de toutes résolutions et/ou règlements.
 8. Les abonnements, les cotisations, les fournitures de bureau, les immobilisations, les primes d'assurance, les frais d'entretien et de réparation, les articles de nettoyage et autres frais dûment autorisés par résolutions ou règlements approuvés par le Conseil.
 9. Tous les comptes dont le non-paiement avant la prochaine assemblée régulière du Conseil encourent des intérêts ou des pénalités.
- 20 Bail – Cercle des Fermières de Saint-Sulpice – Année 2014

Rés. 14-22

BAIL – CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-SULPICE - ANNÉE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte de reconduire le Bail du Cercle des Fermières de Saint-Sulpice pour l'occupation du deuxième étage de l'Hôtel de Ville et ce, pour un montant annuel de \$1.00.

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Charlebois, défi 5/30, Service des Loisirs et surveillance patinoire

Monsieur Daniel Bissonnette, qui aura le contrat de surveillance patinoire

Monsieur Réjean Marcheterre, Programme PAIR et remboursement taxe d'eau 65 ans et plus

Madame Dianne Parizeault, remboursement taxe d'eau 65 ans et plus, limite de vitesse devant école primaire et prolongement égout.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 14-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée. **19h40**

.....
Michel Champagne

Maire

.....
Marie-Josée Masson

Directrice Générale et

Secrétaire-Trésorière